

ARRETE N° 2016 **3349** / MENC-SG du **20 SEP. 2016**

ABROGEANT ET REMPLACANT L'ARRETE N°2016-0752/MENC-SG DU 08
AVRIL 2016 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 2016-0612/MENC-SG
DU 25 MARS 2016 FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DU DECRET N°
2015-0265/P-RM DU 10 AVRIL 2015

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE
LA COMMUNICATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Vu l'Ordonnance n°2016-014/P-RM du 31 mars 2016 relative à la régulation du secteur des télécommunications, des technologies de l'information, de la communication et des Postes ;
- Vu le Décret n°2015-0265/P-RM du 10 avril 2015 fixant les modalités d'identification des abonnés aux services des télécommunications/TIC ouverts au public ;
- Vu le Décret n°2016-0510/P-RM du 07 juillet 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°2016-0612/MENC-SG du 25 mars 2016 fixant les modalités d'application du Décret n° 2015- 0265/P-RM du 10 avril 2015 fixant les modalités d'identification des abonnés aux services des télécommunications/TIC ouverts au public.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'Arrêté n°2016-0752/MENC-SG du 08 avril 2016 portant modification de l'Arrêté n°2016-0612/MENC-SG du 25 mars 2016 fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0265/P-RM du 10 avril 2015 sus visé, est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Article 18 (nouveau) : L'opérateur de télécommunications procède à la mise en réception simple des abonnés non encore identifiés figurant dans ses bases de données à compter du 09 avril 2016.

L'opérateur de télécommunications ou le fournisseur d'accès Internet procède à la résiliation systématique de tous les abonnés non identifiés à compter du 10 décembre 2016.

Article 2 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment, celles de l'Arrêté n°2016-0752/MENC-SG du 08 avril 2016, sera enregistré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

20 SEP. 2016

Ampliations :

- Original 1
- P-RM-AN-CS-SGG-CC-CESC-HCC....7
- Prim-Ts Ministères..... 34
- AMRTP 1
- Tous Gouverneurs de Région.....11
- Archives 1
- J.O..... 1

Bamako, le

Le ministre,



Mountaga TALL